



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 54760

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème du financement des écoles d'ingénieurs et de cadres faisant partie de la fédération de la FESIC regroupant 25 écoles et plus de 15 000 étudiants. Une subvention de 6 400 francs est versée par l'Etat par étudiant, représentant une subvention inférieure à celle de 1996, alors que les frais de scolarité réclamés aux étudiants s'élèvent en moyenne à 30 000 francs par an, somme qui ne peut être réclamée aux familles. Afin de maintenir l'équilibre financier de ces établissements, qui tiennent une place importante dans la formation des ingénieurs et cadres supérieurs, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer une augmentation substantielle de la subvention pour l'année 2001.

Texte de la réponse

Les écoles supérieures privées mentionnées sont celles relevant de la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC). Le ministère de l'éducation nationale apporte annuellement à ces écoles une dotation de fonctionnement prise sur le chapitre budgétaire 43-11-10 (subventions aux établissements et aux écoles techniques d'enseignement supérieur privé). La dépense globale pour l'année 2000 correspondant aux écoles d'ingénieurs et aux écoles de commerce et de gestion concernées par ce chapitre budgétaire s'élève à 87 millions de francs. Or, les deux tiers de cette somme (64 millions de francs) sont versés aux établissements de la FESIC qui souhaite toutefois une subvention au minimum de cinq fois supérieure. Les écoles de la FESIC bénéficient, ainsi, d'un financement nettement supérieur à celui accordé aux autres établissements d'enseignement supérieur privé dispensant le même type de formation. Ce soutien financier, qui a connu depuis 1997 une augmentation significative, est actuellement maintenu. A l'avenir, la réflexion engagée avec les grandes fédérations, dont la FESIC, devrait aboutir à conforter l'expérimentation de la politique contractuelle menée notamment avec l'école catholique d'arts et métiers de Lyon et l'école des hautes études industrielles (écoles relevant de la FESIC). Cette politique permettra à l'Etat de lier son soutien financier, sur quatre ans, à la pertinence des projets d'établissements. Dans cette perspective, seront pris en compte en particulier la qualité des cursus proposés, le soutien au développement des secteurs actuellement les plus porteurs (informatique, télécoms, réseaux) et l'insertion professionnelle des diplômés. C'est cet objectif que j'entends conforter dès le budget 2001.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54760

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6799

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 655